

Hadir Jamal  
185 Allée Diderot  
01630 Saint-Genis-Pouilly  
[Jamal.hadir@ac-lyon.fr](mailto:Jamal.hadir@ac-lyon.fr)  
Tel : 0601592357

**Médiateur de l'Éducation Nationale de l'Académie de Lyon**  
**Rectorat de l'Académie de Lyon**  
**92 rue de Marseille**  
**69700 Lyon**

Le lundi 23 avril 2025

**Objet : Saisine du Médiateur/ Inégalité de traitement des enseignants coordonnateurs de la MLDS dans l'Académie de Lyon**

Madame, Monsieur le Médiateur,

Par la présente, je sollicite votre intervention face à une inégalité de traitement persistante concernant les enseignants coordonnateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) de l'Académie de Lyon.

Malgré de nombreuses démarches entreprises auprès du Rectorat de Lyon par nos représentants du personnel, que nous avons mandatés à la suite de la constitution du collectif du personnel MLDS de l'académie de Lyon regroupant 100 % des agents concernés, la situation demeure inchangée. Nous restons dans une précarité financière inacceptable, en décalage complet avec le traitement réservé à nos homologues des autres académies.

En effet, bien que les revalorisations salariales se succèdent, les enseignants coordonnateurs de la MLDS en sont systématiquement exclus. Pourtant, leur charge de travail ne cesse d'augmenter au fil des années, avec l'ajout de nouvelles missions institutionnelles telles que :

✓ La mise en place des plateformes de suivi et d'appui au décrochage scolaire en 2010.

✓ La création des réseaux FOQUALE en 2013.

✓ Le développement du parcours ambition emploi et du tout droit ouvert (TDO) en juillet 2023.

À cela s'ajoute une inégalité de rémunération entre académies. Certaines, comme Strasbourg,

Créteil, Paris ou Versailles, ont mis en place des compléments indemnitaires afin de reconnaître et de valoriser le travail essentiel des enseignants coordonnateurs de la MLDS.

À titre d'exemple, l'Académie de Strasbourg accorde une indemnité mensuelle de 450 euros à l'ensemble de ses enseignants coordonnateurs. De son côté, l'Académie de Versailles applique, depuis 2002, des rémunérations différenciées allant de 350 à 900 euros par mois, en fonction du niveau de responsabilité (coordonnateur MLDS de bassin, départemental ou académique).

Par ailleurs, nos collègues coordonnateurs de classe relais, qui ont des missions comparables aux nôtres, bénéficient d'une Nouvelle Bonification Indiciaire. Pourquoi ne pourrions-nous pas en bénéficier ?

Malgré plusieurs courriers adressés par nos représentants du personnel à Monsieur le Recteur en date du 10 mars 2025, du 29 novembre 2024 et du 18 octobre 2024 ainsi qu'une audience tenue le 31 août 2024 où un dialogue avait été promis, aucune avancée concrète n'a été constatée. Lors de la journée académique sur la persévérance scolaire du 22 janvier 2025, la mobilisation des enseignants coordonnateurs MLDS a mis en lumière cette injustice, suscitant le soutien des partenaires institutionnels présents.

Face à cette situation, et compte tenu du préjudice financier subi par ces personnels engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire, nous vous demandons d'intervenir afin que l'Académie de Lyon prenne des mesures équitables alignées sur celles des autres académies. Nous demandons également que ces mesures soient appliquées rétroactivement pour réparer l'injustice dont sont victimes ces personnels.

Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des courriers restés sans réponse, détaillant les montants accordés selon les fonctions exercées au sein de la MLDS.

J'espère que votre médiation permettra de débloquer cette situation et d'aboutir à une reconnaissance juste du travail des enseignants coordonnateurs de la MLDS.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Médiateur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Jamal Hadir

Coordonnateur MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) du Bassin du Pays-de-Gex. Affecté au Lycée international du Lycée de Ferney-Voltaire. Professeur certifié en coordination pédagogique et ingénierie de formation (CPIF)

